

20EME EDITION
TRAIL DES 3 CHATEAUX
T3C
5 & 6 MARS 2022
LE CREUSOT - SAONE ET LOIRE

REGLEMENT DU TRAIL DES 3 CHATEAUX 2022

I. Organisation :

Le Trail des 3 Châteaux est organisé par l'Entente Athlétique Le Creusot.

- Adresse : 5 rue Guynemer Maison des Associations 71200 Le Creusot

- Email : fmeunier@neuf.fr / christian.berthin@orange.fr

- Site internet : www.ealecreusot.fr

- Téléphone : 06 52 06 95 44 / 06 83 22 53 10

II. Informations programme : 4 épreuves sont proposées :

Le samedi 5 mars 2022, 1 distance :

La Nocturne, 19, 200 km D+570 m.

Course ouverte à partir de la catégorie junior.

Départ à 19h30.

Le dimanche 6 mars 2022, 3 distances :

UT3C : 80km D+3100m.

Course ouverte à partir de la catégorie espoir.

Départ à 4h30.

Ch'tiotrail : 11 km D+373 m.

Course ouverte à partir de la catégorie junior.

Départ à 10h30.

La Classic : 22 km D+670 m.

Course ouverte à partir de la catégorie espoir.

Départ à 10h00.

Formule "Combiné " Samedi 5 et dimanche 6 mars 2022 :

Maxi Combe : La Nocturne + La Classic

Course ouverte à partir de la catégorie espoir.
Classement par addition des temps des 2 étapes.

Les parcours se déroulent au départ du Creusot et traversent les communes de Saint-Sernin du Bois, de Montcenis, Marmagne, Charmoy, Saint Symphorien de Marmagne, la Chapelle sous Uchon et Uchon. (71)

L'Organisation se garde le droit de modifier les circuits pour des raisons de sécurité et / ou météorologiques. En cas d'alerte météo orange, l'organisation se réserve le droit d'annuler ou de reporter à une nouvelle date la manifestation.

III. Droit d'engagement, délais d'inscription :

Bulletin d'inscription à prendre sur le site de l'Ealc et à envoyer avant le 2 mars 2022
Privilégier les inscriptions en ligne, clôture des inscriptions le 3 mars à 23h59mn.

<https://chronometrage.com/evenement/t3c>

Aucune inscription ne sera prise sur place le jour de la manifestation.

La Nocturne :	21 €	+5€ au-delà du 19/2	(Limité à 300 dossards)
Ch'tiotrail :	15 €	+5€ au-delà du 19/2	(Limité à 150 dossards)
La Classic :	24€	+5€ au-delà du 19/2	(Limité à 200 dossards)
UT3C :	75€	+10€ au-delà du 19/2	(Limité à 200 dossards)

Droit d'engagement **comprenant** le dossard + 1 lot + un sac repas remis à l'arrivée.

La formule combinée

Maxi Combe : Nocturne 19 km + 22km : 42€ +10€ au-delà du 19/2 (Limité à 100 dossards)

Droit d'engagement **comprenant** le dossard Combiné + 1 lot spécial + repas d'arrivée ou un sac repas.

Les modalités seront précisées ultérieurement, en fonction de la situation sanitaire.

Pour toute inscription, 1 euro sera reversé à l'association « Christelle ».

IV. Annulation d'inscription /Annulation de l'épreuve.

- Jusqu'au 26 février inclus, remboursement possible, à l'exception des frais bancaires et d'une somme de 8 euros, au titre du traitement du dossier.
Après le 26 février, aucun remboursement ne sera effectué.
- En cas d'annulation de toute ou partie de l'événement, indépendante de la volonté de l'organisateur (conditions météorologiques, décision des autorités administratives, etc...)
Le remboursement de l'inscription sera effectué sous un délai de 15 jours, à l'exception des frais de dossier (8 euros) et des frais de transactions bancaires.

V. Licence et certificat médical.

Le Trail des 3 Châteaux est une manifestation ouverte aux personnes licenciées ou non licenciées. Course en semi autonomie ouverte à toute personne à partir de catégorie cadet à vétéran licencié ou non selon les règles techniques et de sécurité.

Seules seront acceptées :

- Les titulaires d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées).

- Ou les titulaires d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l' Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations suivantes :
 - Fédération des clubs de la défense (FCD),
 - Fédération française du sport adapté (FFSA),
 - Fédération française handisport (FFH),
 - Fédération sportive de la police nationale (FSPN),
 - Fédération sportive des ASPTT,
 - Fédération sportive et culturelle de France (FSCF),
 - Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT),
 - Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP)

- Ou titulaire d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition datant de moins d'un an à la date de la compétition.

VI. Gestion des courses.

Samedi 5 mars 2022,

- Départ de La Nocturne à 19h30 au Château de la Verrerie, Le Creusot, Briefing à 19h20. Arrivée à La Halle des sports.

Dimanche 6 mars 2022,

- Départ du T3C à 04h30 au Château de la Verrerie, Le Creusot, Briefing à 04h20.
Arrivée à La Halle des sports.
- Départ Le Classic_à 10h00 au Château de la Verrerie, Le Creusot, Briefing à 9h50.
Arrivée à La Halle des sports.
- Départ du **Ch'tiotrail** à 10h30 au Château de la Verrerie, Le Creusot, Briefing à 10h20.
Arrivée à La Halle des sports.

VII. Barrières horaires

- Clair de lune : Arrêt des coureurs au 11ème Km au ravitaillement de Saint Sernin du bois à 21 h00.

- **UT3C : Arrêt des coureurs aux :**

36ème Km au ravitaillement de Toulangeon à 10h.

51ème Km au ravitaillement d'Uchon à 13h30

70ème Km au ravitaillement de Prix, à 16h15

Arrêt du Chronométrage à 18h à la Halle des Sports.

La direction de Course se réserve le droit d'allonger ou d'écourter les barrières horaires selon les conditions de courses (événement climatiques, bifurcations des certains passages...)

VIII. Ravitaillements.

- **La Nocturne**, au 11ème km à Saint Sernin du bois et à l'arrivée.
- **Ch'tiotrail**, ravitaillement à l'arrivée.
- **La Classic**, ravitaillement au km 11 à Prix et à l'arrivée.
- **UT3C**, ravitaillements solides au km 18 à Marmagne, au km 36 à Toulangeon, au km 51 à Uchon, au km 70 à Prix et à l'arrivée.

Le principe de course individuelle en semi autonomie sera la règle.

La semi autonomie est défini comme étant la capacité à être autonome entre deux ravitaillements. (Nourriture, boisson, équipement vestimentaire et de sécurité permettant de s'adapter aux problèmes rencontrés ou prévisibles)

IX. Matériel du coureur :

- Le dossard doit être porté visiblement dans son intégralité pendant toute la course sur lequel est inscrit un N° de téléphone d'urgence à utiliser en cas de besoin.

Matériel obligatoire pour la course nocturne :

- 1 équipement électrique en parfait état de marche
- 1 Réserve d'eau (mini 0.250 l)
- Equipement vestimentaire avec bandes réfléchissantes
- Vêtements chauds, bonnet et gants selon la météo
- Téléphone mobile.

Matériel obligatoire pour les courses de jour :

- Vêtements adaptés en fonction de la météo
 - 1 Réserve d'eau (mini 0.50l)
 - Téléphone mobile
- Sur l'ensemble des courses, les bâtons de traileurs ne sont pas autorisés, à l'exception de l'UT3C ou ils sont autorisés.

X. Engagement Post Covid 19

Nota important : En application des règles nationales de mesures sanitaires dans les zones où la distanciation physique d'un mètre entre chaque individu ne pourra être respectée, le port du masque sera exigé jusqu'au moment du départ. Il pourra ensuite être retiré et devra être gardé sur soi pendant la course. A l'arrivée, le port du masque sera exigé dès l'entrée dans la file du parcours de sortie de la zone d'arrivée.

XI. Droit à l'image :

Par sa participation au « Trail des 3 Châteaux », chaque concurrent autorise expressément L'EALC à utiliser son image en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support.

XII. Réglementation, respect du code de la route :

En s'engageant, les participants reconnaissent avoir pris connaissance du règlement de l'organisation et se soumettent aux règlements publics (code de la route lors des traversées de routes), aux usages et règles de propriété et de protection de l'environnement.

XIII. Sécurité sur le parcours :

- Signaleurs situés aux points dangereux.
- Liaisons téléphoniques PC / Croix Rouge / Signaleurs.
- Vélos fermant la course.
- Assistance de la Croix Rouge Française, équipes mobiles, fixes.
- Médecin sur le circuit
- Fléchage du parcours personnalisé et pose de rubalise.
- Point de contrôles manuels des passages.

En cas d'abandon, le coureur devra rejoindre le poste de contrôle, de signalement ou de ravitaillement le plus proche pour signaler son arrêt de course. Son dossard sera alors retiré. En aucun cas rejoindre un quelconque autre lieu sans en avoir averti l'organisation.

XIV. Assurances :

L'AIAC, 14 rue de Clichy 75009 Paris, certifie que la Fédération Française d'Athlétisme à souscrit par son intermédiaire un contrat d'assurances de Responsabilité Civile auprès de La Sauvegarde sous le numéro Z157020.002R, ce tant pour son propre compte et celui de des associations qui lui sont affiliées ses licenciés et dirigeants et en particulier : L'Entente Athlétique Le Creusot pour l'organisation, les 5 et 6 mars 2022 de la « 20^{ème} Edition du Trail des 3 Châteaux ». Pour les non-licenciés, celles garanties par leur assurance personnelle.

XV. Dotations : Lots à tous les inscrits lors du retrait du dossard dans la limite des stocks.

La Nocturne remise des récompenses à partir de 21h30

Lots aux 3 premiers H/F au scratch et au premier (ère) de chaque catégorie de junior à Vétérans, SANS CUMUL !

Ch'toTrail remise des récompenses à partir de 12h15

La Classic, remise des récompenses à partir de 13h00

UT3C remise des récompenses à partir de 15h00

Pour toutes les dotations, la catégorie Master sera récompensée selon les tranches d'âges suivantes : 35/44,45/54,55/64,65/74 ans.

XVI. Le Pratique :

Parkings : Plusieurs à proximité du Château de la Verrierie et de la Halle aux sports.

Vestiaires et douches : 2 vestiaires/douches hommes et 2 vestiaires/douches femmes à la Halle des sports à 250m du Château. (Selon consignes sanitaires en vigueur au moment de la compétition)

Stand massages : A l'arrivée à la Halle des sports. (Selon consignes sanitaires en vigueur au moment de la compétition)

Hébergements :

Exceptionnellement, cette année, l'organisation ne pourra pas assurer l'hébergement à la halle des sports.

Résultats : consultables sur le site du Trail des 3 Châteaux, sur le site de la Fédération Française d'Athlétisme (www.athle.com/)

XVII. L'Association « Christelle »

Association humanitaire qui a pour objectif d'accompagner les familles de victimes d'agression criminelle.

Elle a besoin de dons pour faire avancer ses recherches (détectives privés).

<http://www.association-christelle-victimes.com>